

"La crise politique en Belgique" dans Luxemburger Wort (20 mars 1950)

Légende: Le 20 mars 1950, le quotidien Luxemburger Wort commente la crise politique qui déchire la Belgique en ce qui concerne l'application de la loi sur l'impossibilité de régner du roi Léopold III.

Source: Luxemburger Wort. Für Wahrheit und Recht. 20.03.1950, n° 79; 103e année. Luxembourg: Imprimerie Saint-Paul.

Copyright: (c) Imprimerie Saint-Paul s.a.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"la_crise_politique_en_belgique"_dans_luxemburger_wort_20_mars_1950-fr-2d5f12a9-b37d-4c9f-8b0f-cfc3134208f5.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La crise politique en Belgique

De notre correspondant particulier

Bruxelles, 19 mars.

Ainsi que nous le laissions prévoir vendredi soir, la crise a éclaté durant le week-end. Samedi, au début de l'après-midi, M. Eyskens a remis la démission de son cabinet au prince régent. Le motif est venu, comme nous le disions, du refus des libéraux de s'associer aux sociaux-chrétiens pour convoquer en assemblée unique le parlement qui doit appliquer la loi de juillet 1945, c'est-à-dire, constater la fin de l'impossibilité de régner dans le chef de Léopold III.

Entre-temps l'agitation s'est calmée dans les milieux industriels et le travail a repris normalement dans les provinces de Hainaut et de Liège qui sont celles, on s'en souvient, qui ont voté massivement contre le retour du roi. Cependant, les comités d'action antiléopoldistes, formés par les socialistes avant la consultation populaire, n'ont pas annoncé la fin de l'« état d'alerte » qu'ils ont proclamé le 15 mars. Aujourd'hui même le Parti socialiste avait convoqué à Bruxelles un congrès extraordinaire. Celui-ci a voté à l'unanimité une résolution dans laquelle il confirme son hostilité à Léopold III qui n'a pas recueilli la majorité en Wallonie et à Bruxelles. Il se déclare résolu à s'opposer par tous les moyens légaux – y compris la grève générale, ce qui est d'une singulière conception de la légalité démocratique – au retour du roi sur le trône. Il n'acceptera de traiter avec les autres partis que dans le cadre d'une solution qui exclut le règne du roi actuel. La résolution socialiste affirme, par ailleurs, que ni la monarchie, ni la dynastie ne sont en question et que le Parti socialiste souhaite l'avènement du cinquième roi des Belges.

M. Eyskens a été chargé par le prince régent de la mission d'informateur, c'est-à-dire qu'il devra s'enquérir des possibilités de former un nouveau gouvernement, mais non pas composer directement celui-ci. Cette distinction entre les missions d'informateur et de formateur qui est assez récente, tend à devenir habituelle, car elle a été employée lors de la constitution des deux derniers ministères. Elle laisse plus de champ aux tractations initiales et plus d'initiative au début d'une crise difficile.

En fait, M. Eyskens n'aura guère que deux formules à étudier : celle de la bipartite avec les libéraux et celle d'une formation homogène sociale-chrétienne. On ne voit pas comment les socialistes pourraient participer au gouvernement. Dans le cas d'une formation sociale-chrétienne, il faudra pourtant que le Premier ministre puisse compter soit sur l'abstention de trois libéraux à la Chambre ou sur l'appui positif de deux d'entre eux. En effet, le gouvernement doit obtenir un vote de confiance dans chaque Chambre séparément. Au Sénat, le P.S.C. détient à lui seul la majorité, puisqu'il occupe 92 sièges sur 175, mais à la Chambre il ne dispose que de 105 mandats sur un total de 212. Dès lors, toute la question est de savoir si le Parti libéral persistera en bloc à refuser une collaboration gouvernementale, ou s'il laissera liberté de vote à ses membres dans l'application de la loi du juillet 1945. Si le Parti libéral prenait une attitude de refus, il faudrait encore savoir si une dissidence ne se manifesterait pas ; deux députés libéraux à tout le moins sont partisans du retour du Roi. Dans ce cas, un cabinet serait possible avec leur concours soit qu'ils se contentent de le soutenir à la Chambre, soit qu'ils y participent comme ministres. Dans les deux cas, il ne pourrait guère être question que d'un gouvernement dont le seul programme serait la convocation des Chambres en assemblée commune pour mettre fin à la régence.

Si M. Eyskens ne peut compter sur aucun concours direct ou indirect de libéraux, il sera impossible de former un gouvernement et dans ce cas, il ne restera aucune autre issue que de dissoudre les Chambres. On peut aussi se demander si, même avec un concours partiel des libéraux, un gouvernement serait assez solide pour donner au roi, rétabli dans ses prérogatives, un appui suffisant, car les libéraux qui seraient éventuellement dissidents à cause de la seule question royale, pourraient n'être pas disposés à participer au gouvernement lui-même. Dans ce cas, force serait de dissoudre le Parlement, mais il serait hasardeux de le faire, au moment où, la régence ayant cessé, le roi ne serait peut-être pas encore en mesure de rentrer au pays. Dès lors, M. Eyskens ou un autre formateur accepterait-il de former actuellement un gouvernement homogène social-chrétien ? Celui-ci serait capable de convoquer les Chambres – avec l'appui ou l'abstention de quelques députés libéraux, comme je le disais – mais incapable de gouverner ensuite et le

pays risquerait de se trouver dans une situation d'interrègne.

En tout état de cause, il ne semble pas que M. Eyskens puisse aboutir avant mardi ou mercredi dans la meilleure hypothèse. De la sorte, les deux Chambres ne pourraient être convoquées en assemblée unique avant une dizaine de jours. Ce long délai n'est pas sans inspirer d'inquiétude.

Jean Fosty